

ARRETE N° 2025-DD 28-CTS-28bis

Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé d'Eure-et-Loir

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre - Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19,

Vu la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 1er,

Vu le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara DE BORT en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé du Centre - Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du Conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté du 7 février 2022 pris par le Directeur départemental de l'ARS d'Eure et Loir, pris en application de l'arrêté ministériel du 03 août 2016 cité supra,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

Vu la décision n°2023-DG-DS28-0004 du 9 novembre 2023 portant délégation de signature au Directeur départemental de l'Agence régionale de santé d'Eure-et-Loir,

Considérant les dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 selon lesquelles « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges,

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté du 7 février 2022 fixant la composition du Conseil Territorial de Santé d'Eure et Loir pris par le Directeur départemental de l'ARS d'Eure et Loir est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté fixe la composition du Conseil Territorial de Santé d'Eure et Loir applicable dès sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre Val de Loire, ainsi qu'à celui du département d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

Au plus 6 représentants des établissements de santé

- **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	En attente de désignation
Hugo MONTAMAT Directeur du Centre Hospitalier de Dreux	Anne CONSTANTIN Directrice du Centre Hospitalier de Châteaudun
En attente de désignation	Michèle AMORFINI Directeur du CALME Centre de cure addictologie

- **Au plus trois Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Dr Thibault DEMICHELI Président de la CME du Centre Hospitalier de Chartres	Dr Véronique JULIE Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Dreux
Dr Rémy TOKO NZUNGU Président de la CME du Centre Hospitalier Henri Ey de Bonneval	Dr Robert WAN Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteaudun
Dr Philippe RODDE Président de la CME de l'Hôpital Privé d'Eure et Loir de Mainvilliers	En attente de désignation

Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse	Mme Delphine NATU Directrice Foyer Gérard Vivien de Courville sur Eure
Claire de LA TAILLE Directrice de l'EHPAD Notre Dame de Joie	En attente de désignation
Antoine MIELLE Directeur du Pôle APF France handicap 28	En attente de désignation
Paul RODIER Administrateur PEP 28	En attente de désignation
Stéphane VIEL Directeur du CICAT	Denis VERNADAT Président du Foyer d'Accueil Chartrain

Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Solène DIZY Responsable Antenne 28	Dominique KERHOAS Chargé de projet Antenne 28
Véronique LEMMELET Directrice du Foyer d'Accueil Chartrain	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**▪ Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Philippe RIVIERE URPS Médecins	Adeline GOUACHE URPS Orthophonistes
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

▪ Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Didier HUGUET URPS Pharmaciens	En attente de désignation
Corinne NERRIERE URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Agathe VERRIER URPS Masseurs Kinésithérapeutes
Céline CORBRAN URPS Sage-femmes	En attente de désignation

Au plus six représentants des Ordres professionnels territorialement compétents, sur proposition conjointe des Ordres des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
M. Mathieu CARUANA Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens	M. Vincent CHEVRON Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens
M. Thierry BUTHON Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Eure et Loir	M. Dominique LE DIAGON Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Eure et Loir
M. André DAVOUST Conseil régional de l'Ordre des Pédiatres Podologues Centre - Val de Loire	M. Baptiste REVEL Conseil régional de l'Ordre des Pédiatres Podologues Centre - Val de Loire
Dr Xavier BRAECKEVELT Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes	Dr Elsa RIBARDIERE-LANDAIS Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes
Mme Sonia FERRE Conseil régional de l'Ordre des Infirmiers	Mme Wafa MESSAOUDI Conseil régional de l'Ordre des Infirmiers
Mme Valentine MARCOUX Conseil départemental de l'Ordre des Sage-femmes d'Eure et Loir	M. Quentin MINISCLOUX Conseil départemental de l'Ordre des Sage-femmes d'Eure et Loir

Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Titulaires	Suppléants
Dr Bertrand JOSEPH CPTS Sud 28	Anne-Laure CHAVIGNY CPTS Sud 28
Dr Marie THOMAS CPTS NOEL	Sonia FERRE CPTS du Pays Chartrain
Marilyn ROUME Directrice Appui Santé 28, DAC 28	Sarah CRUZ Chargée de mission Appui Santé 28, DAC 28
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur Général adjoint HUMENSIA	Pascal OREAL Directeur Général HUMENSIA

Au plus un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Martine VANDERMEERSCH Membre du Bureau de l'UDAF 28	En attente de désignation
Vincent SIMON Représentant APF France Handicap 28	Rachida MOUNI Représentant APF France Handicap 28
Catherine AUMOND Présidente de AIDES Centre-Val de Loire	En attente de désignation
Christine GEORGES ZAGULA Déléguee UNAFAM 28	Marie-Paule FRABOULET Déléguee adjointe UNAFAM 28
Liliane CORDIOUX Présidente Familles Rurales 28	Noéline LEROY Directrice Familles Rurales 28
Anne-Cécile BARRERE Directrice ALVE 28	En attente de désignation

Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Joël SILLY FSU 28	Marie-Claude GIRAUDON FSU 28
Françoise VAN DER CAMP CFDT	En attente de désignation
Philippe LASCOLS Association France Parkinson	En attente de désignation
Martine VILLEDIEU APF France Handicap	En attente de désignation

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Michèle BONTHOUX Présidente de la Commission Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche	Sylviane BOËNS Conseillère régionale

Au plus un représentant du Conseil départemental

Titulaire	Suppléant
Stéphanie COUTEL Conseillère départementale	Xavier NICOLAS Conseiller départemental

Au plus un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-Louis ROUDIERE Chef du service de la PMI	Dr Marie-Dominique LEFEBVRE Médecin à la PMI

Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres métropole	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre GORGES Maire de Chartres	Sophie GORET Adjointe Maire de Chartres, Déléguée à la santé
Fabien VERDIER Maire de Châteaudun	Sofiane SOHBI BALLAG Adjoint Maire de Châteaudun, Délégué à la santé

Article 6 : Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Suppléant
Aurélien LE SUEUR Directrice CPAM d'Eure-et-Loir	Laurent ANGIBAUD Directeur adjoint CPAM d'Eure-et-Loir
Lise JANNEAU Sous-Directrice MSA	En attente de désignation

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Jean-Pierre BLASCO Mutualité Française
En attente de désignation

Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Députés	Sénateurs
Guillaume KASBARIAN Député d'Eure-et-Loir	Chantal DESEYNE Sénatrice d'Eure-et-Loir
Harold HUWART Député d'Eure-et-Loir	Daniel GUERET Sénateur d'Eure-et-Loir
Christelle MINARD Députée d'Eure-et-Loir	Albéric de MONTGOLFIER Sénateur d'Eure-et-Loir
Philippe VIGIER Député d'Eure-et-Loir	

Article 8 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans.

Article 9 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 8 septembre 2025.

Le Directeur départemental d'Eure-et-Loir,


Denis GELEZ